

DEPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
D'AVESNES/ HELPE

CANTON  
DE AULNOYE AYMERIES

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 059-215904673-20260319-C2026\_12-CC



## **DECISION DU MAIRE n°12/2026**

Le Maire de la commune de PONT SUR SAMBRE,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment **son article L 2122-22**, permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

**Vu**, la délibération n°53/2022 du conseil municipal **du 14 octobre 2022** relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer un contrat avec l'Association « Les voisins du Quartier » dont le siège social est situé : 162 Rue Gambetta – 59330 HAUTMONT, représentée par Monsieur CARLIER Jean-Marie, pour la participation du groupe au cortège carnavalesque de la Mi-Carême qui se déroulera le dimanche 19 avril 2026.

**Article 2** : le montant de la prestation s'élève à 350,00 €

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Article 4** : Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 5** : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Fait à PONT SUR SAMBRE

Le 19 mars 2026

Le Maire

M. DETRAIT

